

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1365

présenté par
M. Peiro, rapporteur

ARTICLE 13

A la dernière phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« du mode de production biologique »,

les mots :

« de l'agriculture biologique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel : l'article L. 641-13 mentionne l'« agriculture » et non le « mode de production » biologique.